

EDUCATION :

ASH
Voie pro
EVS, AVS
Dialogue social
Santé au travail
Loi d'orientation
Direction d'école
Rythmes scolaires
Avenir des retraites
Evaluation des élèves
Mobilité des personnels
Refonte des programmes
Salaires des fonctionnaires
Formation des enseignants
Evaluation des enseignants
Acquisition du socle commun
Obligations réglementaires de service



CHANTIERS A TOUS
LES ETAGES

Voilà de beaux dossiers dans lesquels le SE-UNSA est impliqué, avec l'appui de l'UNSA-Education et de l'UNSA. C'est donc une rentrée active et, espérons-le, constructive qui nous attend car nous entendons bien prendre toute notre part dans de vraies négociations...



L'équipe du SE-UNSA 38 va donc prendre ses quartiers d'été pour se ressourcer et vous retrouvera à partir du 27 août.

Bonnes vacances à tous !

Pensez à consulter, de temps en temps, notre site
> <http://sections.se-uns.org/38/>

Grenoble, le 7 juillet 2012
Patrick MAUREY, Secrétaire départemental

Sommaire

- 1 Edito
- 2 Déclaration fédérale au CDEN du 28 juin
- 3 Brèves
- 4 Page UNSA et élections TPE

ENCART

- Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du 31 mai

du Lundi au Vendredi
de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15

S.E. - UNSA

Bourse du Travail
32 Avenue de l'Europe
38030 GRENOBLE CEDEX 2
Tél. 04 76 23 38 54
Fax 04 76 40 13 89

Trimestriel • Imprimé à la section •
N°CPPAP : 0712 S 06131
N° ISSN : 1242-0484
Prix : 1€

Directeur de la Publication :
Patrick MAUREY

Gérants :
Serge RAVEL et Richard GIRERD
Tirage en 650 exemplaires

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, prévues par la loi du 6/1/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

S'adresser à :
Syndicat des Enseignants - Section Isère
38030 GRENOBLE CEDEX 2

le site SE-UNSA National
www.se-uns.org
l'adresse e-mail SE-UNSA Isère
38@se-uns.org
le site SE-UNSA 38
<http://sections.se-uns.org/38/>

Déclaration de l'UNSA Éducation au CDEN de l'Isère du 28 juin 2012



**Monsieur le Préfet,
Monsieur le président du Conseil Général,
Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,**

Le Comité Départemental de L'Éducation Nationale se réunit dans un paysage politique renouvelé augurant d'une volonté exprimée au plus haut niveau de l'État de reconstruire un dialogue social réel ; ceci dans un contexte où la réussite éducative — et non les suppressions d'emplois — est annoncée comme une priorité.

L'UNSA Éducation a dit au ministre de l'Éducation nationale et à la ministre de la réussite éducative la nécessité de réussir la transformation du service public laïque d'éducation au service de la jeunesse de ce pays. Le chantier est immense, le contexte économique difficile, le conservatisme bien enraciné quels qu'en soient les alibis. Raisons de plus pour avancer.

Dans notre rôle d'organisation syndicale fédérée, soucieuse depuis toujours de promouvoir l'efficacité et la démocratisation du système éducatif, nous sommes prêts à prendre notre part dans la réflexion et le débat sur des choix majeurs (formation des enseignants, rythmes scolaires,...). Nous affirmons aussi qu'il n'y aura pas de réforme qui tienne sans l'assentiment de l'ensemble des personnels.

La rentrée qui s'annonce aurait été catastrophique ; elle sera sans doute mauvaise. Les mille postes créés dans le premier degré dont 17 pour notre département ne compenseront pas les dizaines de milliers de suppressions, essentiellement subies par le service public, que nous avons connues et dont nos élèves et nos étudiants ont été les premiers à souffrir.

À ce stade, nous nous réjouissons cependant du coup d'arrêt aux fermetures de classes ou de structures.

Mieux vaut mille postes de plus que mille postes de moins.

Mieux vaut se situer dans une perspective de créations dans les cinq ans à venir que dans la continuation du catastrophique « non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux ».

Mieux vaut tourner le dos à la remise en cause de l'école commune, avec ses éliminations successives que la loi Cherpion venait d'aggraver, et ainsi ouvrir des perspectives de mise en œuvre effective et ambitieuse du socle commun pour tous qui doit constituer, pour reprendre une formule célèbre, « une ardente obligation ».

Mieux vaut éviter le délitement des formations professionnelles et technologiques et travailler, avec l'Enseignement supérieur dans son ensemble, et notamment les universités, à la construction de cette cohérence bac-3 / bac+3 qui apparaît aujourd'hui comme indispensable et dans laquelle, avec les universités, toutes les structures post-baccalauréat ont un rôle particulier à jouer.

En 2011, les CHS sont devenus les CHSCT. L'UNSA-Education demande que leur mise en place soit accélérée pour répondre au plus vite aux attentes des personnels en matière de suivi et d'expertise, au moment où leurs missions se complexifient et où l'on exige d'eux toujours plus.

Concernant les EVS (Aide administrative à la direction d'école, surveillants du second degré), quelles informations pouvez-vous nous donner au sujet du réemploi des personnels actuellement en poste ? Quel sera le nombre de nouveaux recrutés ? Y-a-t-il un calendrier fixé pour ces opérations ?

Madame, Messieurs, nous serons des partenaires loyaux, comme nous l'avons toujours été, mais exigeants pour le service public comme pour le respect dû à ses personnels. L'UNSA Éducation entend être actrice du changement pour que l'Éducation nationale tienne les promesses de la République. C'est pour cela que nous serons « exigeants pour le changement » qui doit être réel et profond, mais exigeants aussi pour qu'il ne se fasse pas à n'importe quel prix pour nos collègues et pour les publics accueillis.

**Pour l'UNSA-Education 38
Le Secrétaire départemental
Serge Ravel**

Déclaration lue en séance par Richard GIRERD

Brèves

Retraites : des gestes positifs

L'UNSA considère comme positives les dispositions que le Gouvernement entend prendre sur les retraites. Pour l'UNSA, il était important que ceux qui ont commencé à travailler à partir de 18 ans, souvent dans des conditions pénibles, puissent partir en retraite à 60 ans. Lors de la précédente réforme des retraites, l'UNSA avait dénoncé la double peine subie par les salariés ayant eu des parcours professionnels incomplets, à commencer par les femmes.

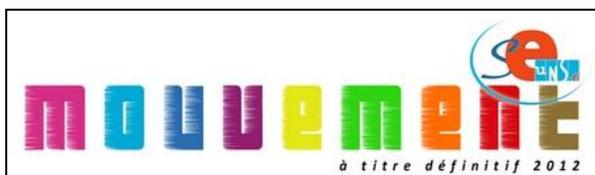
Le rajout de deux trimestres à la prise en compte des congés maternité va donc dans le bon sens, même si beaucoup reste à faire pour permettre aux femmes de partir en retraite à des niveaux comparables à ceux des hommes. Il en va de même pour les chômeurs, avec l'intégration de deux trimestres dans les périodes validées. Bien que limitée, cette mesure devrait au moins atténuer la situation des salariés seniors sans emploi et parfois en fin de droits, jusqu'à présent à la fois interdits de retraite et condamnés au chômage. Pour l'UNSA, ce projet de décret n'est qu'un premier pas puisque beaucoup de sujets restent à traiter : problématique de l'égalité, de la pénibilité, pérennité du financement. C'est sur ces sujets que l'UNSA interviendra lors de la conférence sociale des 9 et 10 juillet.

Ajustements de carte scolaire 1er degré de l'Isère

La dotation ministérielle exceptionnelle des 1000 postes s'est traduite par 65 postes attribués à l'Académie de Grenoble dont 17 pour l'Isère. Ramenés aux -57 postes rendus en février, ceci nous donne un solde négatif de -40 postes alors même que l'estimation de + 64 élèves pour la rentrée apparaît comme sous évaluée selon la DASEN.



Après consultation du CDEN le 28 juin, la Directrice Académique a rendu ses arbitrages et publié le 2 juillet la carte scolaire des ajustements de juin. Celle-ci fait apparaître 29 créations pour 18,5 retraits fermes, soit une balance positive de 10,5 postes. *Reste l'incertitude des ouvertures et fermetures éventuelles avec 16 créations et 11 retraits possibles.* Le SE-UNSA, avec sa fédération, a cependant exprimé sa désapprobation de voir reportées à la rentrée des ouvertures justifiées en juin (*dont certaines n'apparaissant pas sur les tableaux officiels...*) ! Au CTSD, les délégués à l'unanimité, sauf une abstention, ont voté contre une carte scolaire demeurant trop sévère pour notre département et ce malgré le petit plus apporté par la dotation exceptionnelle.



Après une 2^{nde} phase pratiquement stérile... le SE-UNSA s'indigne que 350 collègues soient encore dans l'attente d'une affectation (dite d'office). Les inquiétudes sont grandes et le risque d'affectation lointaine est réel ! Nous gardons le contact avec la DSDEN et interrogeons les services jusqu'au 13/07 au soir. La DRH doit adresser la plupart des réponses avant le 14 juillet mais, il est possible que des collègues ne soient fixés sur leur poste que fin août.



Elections TPE

Les élections des TPE (*très petite(s) entreprise(s), de 1 à 10 salariés*) vont se dérouler du 28 novembre au 15 décembre 2012. Celles-ci sont importantes pour les salariés et pour la représentativité de l'UNSA.

C'est pourquoi nous formulons le vœu que chaque adhérent nous fournisse au moins une adresse courriel d'un(e) salarié(e) de TPE.

Nous connaissons tous au moins un salarié dans les TPE de notre entourage : dans les petits commerces, par exemple à la boulangerie, chez le coiffeur..., dans les clubs sportifs, les MJC..., dans les cabinets médicaux qui emploient des secrétaires médicales, chez les avocats et dans la plupart des entreprises artisanales, plombier, auto-école, ambulancier, etc.

Vous trouverez, ci-dessous, un bulletin à faire remplir ou à remplir vous-même si vous connaissez l'adresse de la personne. Ensuite, nous vous saurions gré d'envoyer ce document complété à l'UD, par courriel ou voie postale : Unsa Isère - 32 av de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2, ou de le saisir vous-même sur l'adresse de l'UNSA : <http://www.unsa.org/>



*Vous connaissez des salarié(e)s
travaillant dans une TPE,
(entreprise de moins de 10 salariés)
faites nous remonter
leurs coordonnées*

Nom : _____

Prénom : _____

Secteur d'activité : _____

Entreprise : _____

Courriel personnel : _____

Nous contacter : **UNSA Isère (38)**

32, Avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE cedex 2
ud-38@unsa.org





Déclaration liminaire du SE-Unsa - CAPD du 31 mai 2012

Madame la directrice académique, La délégation du SE-UNSA tient à aborder le mouvement 2012 à partir de plusieurs constats qui se veulent constructifs dans le cadre du meilleur fonctionnement possible du service public d'éducation auquel nous tenons.

Le mouvement est l'un des moments les plus attendus par la profession. Il est d'autant plus important que certains collègues sont en attente d'un premier « poste classe » et que d'autres espèrent une meilleure affectation et de préférence à distance raisonnable de leur domicile.

Si nous estimons avoir pu donner notre avis dans l'optique d'une amélioration des règles du mouvement au sein des différents groupes de travail conduits depuis l'automne 2011, nous restons globalement déçus des résultats du projet d'affectation 2012.

Nous sommes d'autant plus amers que la mise à mal du temps partiel vient percuter notre mouvement départemental. Le SE-UNSA ne peut que soutenir les collègues qui vivent douloureusement des refus. C'est l'objet de la seconde déclaration que nous ferons à cette CAPD.

Concernant la première phase du mouvement départemental et d'après nos estimations, près de 66% des collègues ayant participé n'obtiennent pas satisfaction (contre 54 % l'an passé). Nous pouvons penser que l'édition 2012 ne sera pas un grand cru !

En effet, seulement 34 % des personnels ont muté et, dans la part des collègues affectés sur zone géographique, combien sont satisfaits ? Le SE-UNSA attire aussi l'attention de la CAPD sur l'augmentation du nombre de collègues maintenus sur leur poste avec un taux de 44 %, contre 31 % en 2011.

- Au SE-UNSA, nous continuons de regretter **la communication avant la CAPD du projet de mouvement** à chaque participant... Nous y voyons une remise en cause du rôle et de la mission des élus du personnel... Nous souhaitons qu'une évolution des règles du mouvement permette d'éviter cette communication de notre administration avant la tenue de la commission paritaire.

Nous restons opposés à la nomination à titre définitif contre la volonté de l'enseignant et donc contre les vœux géographiques pour la phase principale !

- Nombre de collègues sont nommés sur des vœux géographiques contre leur réelle volonté. D'une part, ils sont obligés de choisir cinq zones, d'autre part ils ne sélectionnent en aucune façon le poste sur lequel ils sont nommés à l'intérieur de ces mêmes zones. Le paradoxe est grand : des enseignants ayant de l'ancienneté, postulent sans succès sur une école ; ils sont, en effet, devancés par des collègues qui, ne visant pas ce poste, s'y trouvent affectés par vœu géographique.

- Toujours sur le vœu géographique, **l'algorithme conduit à des aberrations** dans notre département : par exemple, un collègue avec vœux bonifiés récupère un poste parmi les moins attractifs de la zone ! Ainsi, l'avantage concédé se retourne quelque peu contre le bénéficiaire !

- Le SE-UNSA demande, au vu des résultats de ne plus procéder à des nominations sur vœu géographique, au moins en première phase. Ainsi, nous éviterions les effets pervers qui vous sont signalés. Le barème et le choix de chaque enseignant seraient alors bien mieux respectés.

- L'an dernier, suite aux résultats du mouvement, des collègues ont préféré renoncer à une nomination et prendre un congé parental ou une disponibilité plutôt que d'exercer sur un poste non désiré.

Pas de Vœu « départemental »

Le SE-UNSA maintient sa désapprobation contre le vœu départemental qui menace les collègues n'ayant pas saisi correctement leur liste de postes. Nous constatons cependant que notre DRH n'abuse pas de cette possibilité et voulons croire à une réelle bienveillance de sa part dont nous ne pouvons que nous féliciter.

La direction d'école :

34 directions apparaissent vacantes. Nous pensons que la complexité des questions de la direction d'école, les contraintes administratives, les tâches de plus en plus lourdes et l'insuffisance de la reconnaissance de cette mission peuvent expliquer cette situation.

Le SE-Unsa repose la question de l'aide administrative pour chaque directeur à la rentrée ? Qu'en sera-t-il des personnels en fin de contrat ?

De plus, la restriction nouvelle du droit au temps partiel pour les directeurs d'école est de nature à décourager des vocations ! Nous nous permettons de rappeler que des directrices travaillant à 75 % avouent utiliser leur journée libérée pour parachever le travail administratif de leur école !

Enfin, pour terminer ce préalable, nous tenons à aborder trois points :

> Le passage à la Hors classe des PE : 85 promus en Isère, c'est trop peu !

Moins de 2 % du corps a accès à la Hors-Classe ! Ce qui constitue le taux le plus faible pour la fonction publique d'Etat. Le SE-UNSA demande un rattrapage à la hauteur du corps des certifiés dont le ratio est de 15 % !

> Les Ineat/Exeat ne sont pas à l'ordre du jour. Nous pensons qu'une première liste pourrait être étudiée rapidement, même dans le cadre d'un groupe de travail, afin de permettre à des collègues d'entrer dans le département. Ceci pourrait autoriser des exeats et/ou accorder plus de souplesse pour les temps partiels.

> Les évaluations : nous notons avec satisfaction les évolutions ministérielles qui correspondent à notre souhait de mettre à disposition des équipes des outils au service des élèves. Nous nous étonnons cependant de l'absence de nouvelles instructions de l'IA 38 en direction des écoles au sujet du traitement de ces évaluations. **Nous ne comprendrions pas que des pressions soient exercées sur les personnels au sujet des remontées statistiques.**

Déclaration lue par Patrick Maurey